

N° 5384⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi du 18 avril 2004
relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(24.5.2005)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 2 mai 2005 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi du 18 avril 2004
relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 26 avril 2005 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 22 mars 2005;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 24 mai 2005.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

